

LE SYNDICAT MIXTE RECYCLAGE AGRICOLE DU HAUT-RHIN ET SES ACTIVITÉS EN 2021

Une structure autonome au service d'une mission d'intérêt général : encadrer le recyclage en agriculture de produits résiduels urbains et industriels¹ sur le territoire haut-rhinois.

- Le SMRA68 est un établissement public administratif, créé en 2008. Syndicat mixte ouvert, il regroupe la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) et les Communes ou Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et Syndicats Mixtes ayant compétence en matière de traitement des eaux usées, et plus globalement d'assainissement, de traitement des déchets des ménages et déchets assimilés et d'unités énergétiques générant des résidus épandables en agriculture.
- Il est désigné Organisme Indépendant du producteur de boues (OI), c'est-à-dire expert pour le compte du Préfet, par arrêté préfectoral du 18 avril 2008.

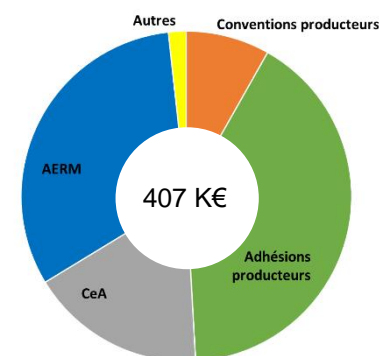
Administrée par une assemblée délibérante

- Le Comité Syndical regroupe 4 conseillers d'Alsace et 33 délégués représentant les 22 collectivités productrices adhérentes. Il se réunit au minimum 2 fois par an.

Plusieurs autres membres y sont associés à titre consultatif. Il s'agit, d'une part, de 11 maîtres d'ouvrage, pour majorité industriels, ayant signé une convention d'encadrement, et d'autre part, des représentants des services de l'Etat, de la profession agricole, des services de la CeA, de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et de l'ADEME. A noter que les partenaires locaux contribuent au financement de l'Organisme Indépendant à hauteur de 66 % du budget de fonctionnement.

- Le Bureau, qui assure la gestion courante du SMRA68, regroupe 2 conseillers d'Alsace et 4 représentants des collectivités productrices adhérentes, mandatés par le Comité Syndical. La Chambre d'Agriculture y est associée, à titre consultatif.
- Le Président Michel Habig a quitté ses fonctions en juin 2021. Le nouveau Président Daniel Adrian, Conseiller d'Alsace, n'a été élu qu'en novembre 2021. L'intérim a été assuré par le 1^{er} Vice-président, Guy Jacquy, élu de la C. C. de la Vallée de Kaysersberg. M. Jacquy a été renouvelé dans ses fonctions de Vice-Président au cours du Comité Syndical du 9/11/2021, tout comme M. René Isselé, élu du SIVOM de la Région Mulhousienne.

Les producteurs financent la moitié du budget

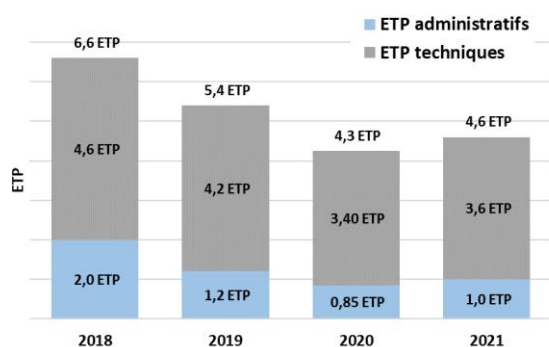


Répartition des recettes du compte administratif 2021 (hors report des résultats antérieurs)

Disposant d'une équipe expérimentée

- En 2021, l'effectif du SMRA68 est toujours de 5 agents, représentant 4,6 ETP compte tenu des temps partiels.

Evolution des ETP du SMRA68 ces 4 dernières années



Nathalie VALENTIN
Directrice



Alexandra KANZLER
Assistante de direction



Sandra BAPST



Claude NILLES
Chargés de projets



Magali IMHOFF

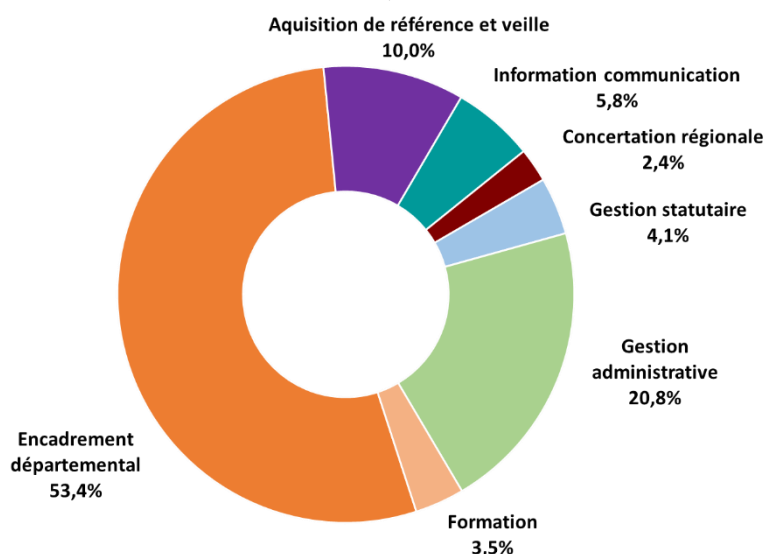
¹ Boues de stations d'épuration, composts de boues et de biodéchets, cendres de chaufferie biomasse, digestats de méthanisation et autres effluents industriels, sédiments de curage de voies navigables.

Pour maintenir une filière de qualité

Le service assure au quotidien une vigilance permanente, une expertise technique et un suivi du retour au sol des matières fertilisantes d'origine résiduaire, urbaines et industrielles. La valorisation en agriculture de ces résidus contribue, en effet, activement à l'économie circulaire du territoire ainsi qu'à la lutte contre le réchauffement climatique, par la séquestration de carbone dans les sols, notamment. L'enjeu est de préserver, en parallèle, la qualité de la ressource en eau, en particulier celle de la nappe phréatique d'Alsace, et la sécurité alimentaire, par la protection du patrimoine sol. Pour y parvenir, le SMRA68 déploie ses interventions dans 4 différents domaines techniques qui représentent 71,6 % du temps de travail de l'équipe. Le reste est dédié aux activités « support » qui recourent la formation du personnel, la gestion statutaire et administrative du syndicat.

Le temps de travail des agents du SMRA68 est repassé à son niveau normal comparé à 2020, année qui était particulièrement perturbée par la pandémie Covid-19 et les confinements successifs. Même si le télétravail s'est poursuivi jusqu'en juin (le temps de télétravail variant de 43 à 59 % sur cette période, selon les agents) l'équipement et l'organisation du service étaient davantage adaptés. Au second semestre, deux agents sont restés en télétravail pour convenances personnelles (2 jours hebdomadaires), conformément à la mise en place du dispositif dans la collectivité depuis novembre 2020.

Répartition du temps de travail de l'ensemble de l'équipe du SMRA68, en 2021



L'encadrement du recyclage agricole au niveau départemental occupe 53 % du temps des agents (soit 64 % du temps de l'équipe technique), en diminution de 10 % par rapport aux 2 années antérieures.

Le cœur de métier de l'OI 68 reste l'encadrement individuel des filières auprès de chacun des maîtres d'ouvrage haut-rhinois et des exploitants des unités de traitement (compostage, méthanisation...). Cet encadrement repose, tout d'abord, sur l'expertise de l'ensemble des documents administratifs (études préalables, prévisionnels d'épandage, bilans agronomiques) édités par les producteurs et porteurs de projets. Il nécessite une présence terrain renforcée, pour s'assurer du respect des conditions de mise en œuvre de la filière et favoriser l'écoute des acteurs du territoire et les échanges entre eux. Il demande, enfin, un archivage sécurisé de l'ensemble des données collectées, en base de données couplée à un système d'information géographique, pour assurer la traçabilité exigée par la réglementation.

Cet encadrement doit s'adapter en permanence aux évolutions de la filière, qu'elles soient techniques ou réglementaires, ainsi qu'aux exigences du territoire, sociétales et environnementales. L'année 2021 aura ainsi été marquée, dans le cadre des obligations réglementaires liées à la pandémie de Covid-19, par la surveillance renforcée des procédés de compostage et de chaulage, comme en 2020, mais aussi du procédé de séchage solaire (conformément à l'arrêté modificatif du 20 avril 2021).


L'OI réalise également des expertises pour le compte du Préfet et de ses services, sur saisine. Le SMRA68 rend compte chaque année de son activité et établit un état des lieux de la filière présenté à l'occasion du Comité de Pilotage de l'OI. En 2021, ce comité de pilotage, présidé par le DDT, initialement programmé le 8 septembre, s'est finalement tenu le 18 novembre.

L'acquisition de référence et la veille a mobilisé les agents à hauteur de 10 % du temps de travail, tout au long de l'année 2021.

Le suivi du site expérimental de longue durée PRO'SPECTIVE, permettant d'évaluer les impacts des épandages de produits résiduaire sur les différents compartiments de l'environnement (sol, eau, air) et sur la chaîne alimentaire (plantes), a été, cette année encore, perturbé en raison de la pandémie. Les épandages de


boues brutes étant toujours interdits, les épandages des produits résiduels (prévus initialement à l'été 2020 et reportés une première fois à l'été 2021) ont une nouvelle fois été ajournés. Les épandages de digestats ont, quant à eux, pu être réalisés en avril 2021 sur la partie du dispositif concernée. La rotation culturale a été modifiée en conséquence, le blé ayant remplacé le maïs initialement prévu pour la campagne 2021.

En revanche, l'équipe technique a consacré un temps important (une cinquantaine de jours) à l'examen des différents projets de décrets et arrêtés nationaux successifs, en veillant à évaluer systématiquement l'impact de ces exigences nouvelles sur le territoire haut-rhinois et à faire remonter ses remarques, ses interrogations et les points de blocage aux Ministères. Elle s'est attachée également à prévenir les maîtres d'ouvrage de ces évolutions, en particulier lorsque les filières pouvaient être potentiellement concernées.

 **L'information et la communication** auprès de différents publics représente 5,8 % du temps des agents, en augmentation comparé à 2020 et 2019 (respectivement à 3,6 % et 4,6 % du temps de travail). L'équipe technique anime, en effet, depuis 1997, un comité de rédaction, porteur de la campagne départementale d'information Tabou(e) story. Cette action, qui s'adresse aussi bien aux agriculteurs utilisateurs et aux élus communaux qu'au grand public, reste une démarche unique en France.


Toujours en raison de la Covid-19, et à l'instar de 2020, aucune intervention en formations initiales (universités, écoles...) ni aucune visite de sites (pour les élus comme pour les scolaires, voire le grand public) n'a pu être réalisée en 2021, contrairement aux années précédentes. En revanche, le SMRA68 a pu témoigner de son expérience à l'occasion de plusieurs séminaires organisés par visioconférence.


Depuis de nombreuses années, le SMRA68 s'attache aussi à faire connaître son action, au travers d'un site internet dédié. La réflexion sur un plan de communication plus global, mais propre au service, a été engagée, en commençant par une formation de l'ensemble de l'équipe sur la méthode et les outils à mettre en œuvre.

 **La concertation au niveau de la Région Grand Est** a mobilisé en 2021, 2,4 % du temps de travail des agents techniques. Le transfert de la compétence « planification de la gestion des déchets », à l'échelle de la Région Grand Est, amène l'ensemble des Organismes Indépendants à s'organiser pour mettre leurs connaissances et leurs compétences au service de tous avec davantage de réactivité et de traçabilité. Le SMRA68 y contribue activement, en collaboration avec l'OI de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.

Les travaux en 2021 se sont centrés, d'une part, sur l'appui à la prise en main du progiciel ERA acquis par les différents OI et sur la définition des besoins d'évolution de l'outil. D'autre part, le SMRA68 a partagé ses avis sur les différents textes réglementaires soumis à la consultation des parties prenantes, permettant ainsi à l'OI Régional, après réunion de concertation, de rédiger un avis commun aux OI du Grand Est et de le déposer sur la plateforme de consultation publique.

Enfin, une part non négligeable du temps est nécessaire pour assurer le fonctionnement du service et de la collectivité qui est une structure autonome.

 **La gestion administrative du syndicat** (regroupant les aspects comptables et budgétaires, les ressources humaines, l'hygiène et la sécurité) a mobilisé un peu moins de 21 % du temps de travail global des agents. Ces missions sont assurées principalement par la Directrice et son assistante de direction. Le temps consacré à cette gestion a augmenté par rapport à 2020. Le SMRA68 doit en effet s'adapter, de façon permanente et autonome. Concrètement, en 2021, le personnel s'est notamment attaché à préparer le passage anticipé à la nomenclature comptable M57 et à la mise en place de la Déclaration Sociale Nominative. A noter, qu'un des agents techniques consacre une partie de son temps à la fonction de responsable prévention. Il a été davantage mobilisé en 2021 par un audit ACFI, réalisé par le Centre de Gestion. Par ailleurs, la modification du système serveur, couplée à l'externalisation de la comptabilité et à la protection des accès à distance dans le cadre du télétravail, a mobilisé également du personnel.

 La part consacrée à **la gestion statutaire** du Syndicat est stable et représente 4,1 % du temps de travail, soit une quarantaine de jours, comme les deux années précédentes. Deux comités syndicaux ont été organisés, les 18 mai et 9 novembre. 3 réunions de Bureau se sont, par ailleurs, tenues les 26 janvier et 30 mars et 9 novembre. A l'occasion de ces réunions, des thèmes techniques relatifs à la filière sont classiquement présentés, en particulier ceux qui ont une incidence notable sur le fonctionnement ou le budget du service. Ces réunions sont aussi l'occasion d'être à l'écoute des élus. A noter que lors du second comité syndical, les instances du SMRA68 ont été réinstallées, suite aux élections cantonales des 20 et 27 juin et à la désignation par la Collectivité européenne d'Alsace de nouveaux délégués pour le SMRA68, le 25 octobre. A cette

occasion, les missions et activités du SMRA68 ont été présentées aux membres du comité syndical. Une présentation synthétique de la filière à l'échelle départementale et un résumé de l'avancement des évolutions réglementaires attendues au niveau national leur ont été proposés, permettant ainsi à chaque délégué de situer sa collectivité par rapport aux contextes local et national. Enfin, un Bureau, le jour même du Comité Syndical, a permis l'élection du Président.

La révision des statuts engagée dès 2020 pour intégrer la Collectivité européenne d'Alsace (créée au 1/01/21) a été finalisée en début d'année par une consultation de l'ensemble des adhérents, préalable au vote définitif par le Comité Syndical. L'arrêté officialisant cette modification des statuts a été publié le 24 juin 2021.

Les compétences de l'équipe, et donc la **formation**, permettent d'assurer la qualité des missions du SMRA68. En 2021, une trentaine de jours ont été consacrés à la formation, dont une partie en distanciel. La moitié de ce temps a permis à l'ensemble de l'équipe d'acquérir les bases méthodologiques pour concevoir et faire vivre un plan de communication. Les autres formations permettaient également d'acquérir les connaissances nécessaires à de nouveaux outils et méthodes de travail (pour le passage à la M57 ou l'utilisation de Windows 365). Enfin, le personnel (à l'exception du Sauveteur Secouriste au Travail) a pu suivre la formation réglementaire aux Gestes qui sauvent, en fin d'année.

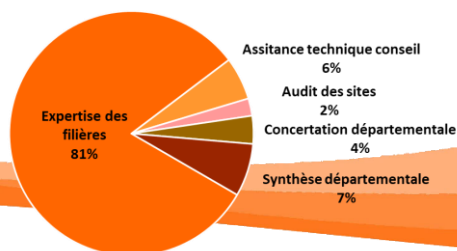
Les faits marquants relevant du cœur de métier de l'OI en 2021 sont détaillés ci-après, par thématique.

Assurer la pérennité des filières d'épandage ... de produits résiduaires urbains et industriels, à l'échelle du Haut-Rhin

Le travail du SMRA68 consiste, de manière générale, à s'assurer de la qualité du retour au sol des boues, composts et autres produits résiduaires sur l'ensemble du territoire départemental.

Concrètement, au quotidien, cela consiste à :

- Etudier l'ensemble de documents administratifs (études, répertoires de parcelles, programmes prévisionnels d'épandage et bilans agronomiques) remis par les prestataires privés pour chaque filière,
- Collecter, synthétiser et archiver les données sur les produits résiduaires, les sols et les épandages, en base de données tabulaires et cartographiques (progiciel métier ERA),
- Contrôler directement la qualité des produits épandus et s'assurer de la protection des sols agricoles (vérification de l'aptitude à l'épandage et des flux d'éléments apportés sur les parcelles),
- S'assurer du suivi et de la traçabilité des gisements sur les plateformes de compostage,
- Vérifier ponctuellement la qualité des chantiers de curage des ouvrages extensifs et des chantiers d'épandage des matières,
- Intervenir, le cas échéant, dans les situations d'urgence (pollutions, plaintes, ...etc),
- Capitaliser les expériences, notamment pour des traitements de boues spécifiques (séchage solaire, lits plantés de roseaux...) et, plus généralement, favoriser les échanges et la concertation à l'échelle du territoire.



Conformément à l'arrêté le désignant comme Organisme Indépendant (OI), le SMRA68 s'attache, au quotidien, à faire respecter la traçabilité des matières épandues dans le Haut-Rhin, du site de production jusqu'à la parcelle agricole, pour toutes les filières, même pour celles qui n'y sont pas tenues réglementairement : stations de moins de 2 000 EH, produits homologués ou conformes à une norme NF U44-095 ou NF U44-295... Toutes les données relatives à ces produits résiduaires, en termes quantitatif comme qualitatif, et à leurs épandages sont enregistrées et archivées dans la base de données ERA.

Ceci est d'autant plus important que, depuis la parution de la Loi EGALim, les boues de station d'épuration, seules ou en mélange avec d'autres matières, conservent le statut de déchet, y compris pour les matières répondant aux spécifications d'une norme.

■ **Expertise des filières : intervenir le plus en amont possible, pour limiter difficultés de gestion, dysfonctionnements et non-conformités**

Cet accompagnement repose, tout d'abord, sur l'expertise des documents administratifs remis au SMRA68 (études de faisabilité et études préalables, prévisionnels d'épandage, bilans agronomiques) pour l'ensemble des épandages réalisés dans le Haut-Rhin. Le détail des expertises réalisées par le SMRA68, au courant de l'année 2021, est présenté dans la partie chiffres clés.

La priorité reste en 2021 à l'expertise des dossiers Loi sur l'eau, études préalables et répertoires des parcelles, pour installer les filières dans la durée, ainsi qu'à l'expertise des prévisionnels, afin de permettre aux acteurs de terrain de rectifier les éventuelles erreurs de planification. Les expertises des bilans, elles, permettent, en parallèle, de préconiser des pistes d'amélioration pour l'avenir et de guider les maîtres d'ouvrages dans la gestion annuelle de leur(s) filière(s).

Ainsi, 2 nouveaux plans d'épandages ont été soumis à l'avis du SMRA68 en 2021 : celui de la Communauté de communes Sud Alsace Largue et celui de l'unité de méthanisation Kaligaz, ce dernier sur saisine des services préfectoraux (DREAL, puis DDT). De plus, 3 mises à jour de répertoires des parcelles de filières déjà en place ont été traitées en 2021, pour le SDEA au titre de la station de Sainte Marie aux Mines, le Syndicat Mixte de Traitement des Eaux Usées de la Région des Trois Châteaux et la papeterie DS Smith Paper à Kaysersberg. Pour ces deux derniers, d'importantes modifications ont récemment affecté une partie du plan d'épandage, suite au remembrement effectué sur la commune de Rouffach et à de nombreux échanges de parcelles entre agriculteurs, notamment. Ce sont ainsi, au total, de l'ordre de 500 parcelles qui ont été expertisées plus spécifiquement en 2021.

L'OI est également amené à prélever pour effectuer des analyses de produits résiduels afin de garantir leur qualité. Le SMRA68 a ainsi procédé, en 2021, à 59 prélèvements de boues, composts et autres effluents, permettant la validation de l'autocontrôle réalisé par les maîtres d'ouvrage. A noter, en complément, des prélèvements réalisés sur stations urbaines et/ou industrielles dans le cadre de l'accompagnement en période de pandémie (8 prélèvements pour analyses des Coliphages somatiques pour les filières urbaines de séchage solaire) ou par anticipation des évolutions réglementaires annoncées à moyen terme (31 prélèvements pour analyses des paramètres introduits par les projets de textes « socle commun », à savoir l'Arsenic, le Chrome hexavalent, les 16 HAP, les dioxines/furanes et les inertes – cf. partie dédiée à la Veille ci-après).



Prélèvement de boues déshydratées en sortie de centrifugeuse pour analyses des paramètres prospectifs

Cet encadrement exige, enfin, un archivage sécurisé de l'ensemble des données collectées, en base de données, couplée à un système d'information géographique, pour assurer la traçabilité requise par la réglementation. Un outil d'expertise a été développé pour le compte du SMRA68 et sur la base de son expérience métier : le progiciel ERA. Il est pleinement opérationnel depuis juillet 2018. Plus ergonomique que le précédent, il permet de répondre aux nouvelles exigences réglementaires en matière de format d'échange SANDRE, notamment. Il fait l'objet d'améliorations permanentes et permet d'avoir une connaissance actualisée des épandages. En 2021, ce logiciel a fait l'objet d'un groupe de travail spécifique au niveau régional, afin d'accompagner son déploiement au sein des autres Organismes indépendants du Grand-Est et de planifier d'éventuelles évolutions et améliorations de ses fonctionnalités (cf. partie consacrée au réseau des OI ci-après).

■ **Maintenir le suivi pour préserver les sites de compostage : des installations indispensables dans le Haut-Rhin**

Les plateformes de compostage constituent à la fois le poumon et le talon d'Achille de la filière haut-rhinoise. Jusque-là, le département pouvait se féliciter de disposer d'une surcapacité de traitement grâce aux 4 unités en place : les sites d'Agrivalor Bergheim et Eguisheim, Alsace compost à Cernay et le Biosite des Acacias à Réguisheim. L'année 2021 constitue un tournant à ce niveau, avec l'arrêt de l'activité de compostage de boues sur le Biosite des Acacias depuis fin juin. De même, le site de compostage propre à la station de Moosch a été mis à l'arrêt et vidé, fin août.

Ces cessations d'activité et le jeu des marchés ont entraîné des redéploiements de gisements inédits, avec une augmentation des transferts interdépartementaux. Or, là où le Haut-Rhin réceptionnait jusqu'à présent des tonnages importants de boues pour compostage en provenance des départements limitrophes, ce sont aujourd'hui les boues locales qui sont traitées à l'extérieur du département, essentiellement dans les Vosges et le Bas-Rhin. Principalement 6 ouvrages ont été concernés en 2021 : Sausheim, Colmar, Wittelsheim, Moosch, Issenheim et DS Smith Kaysersberg. Les plateformes locales réagissent pour gérer au mieux la situation et

éviter ces transferts autant que possible (réorganisation du site d'Alsace Compost à Cernay, reprise du compostage des boues à Anna Compost à Kingersheim, etc.). Toutefois une partie est amenée à perdurer et de nouveaux gisements ont déjà dû être délocalisés, ponctuellement.

Ces nouvelles destinations pour les boues départementales sont synonymes de nouveaux sites à suivre. Ainsi **la surveillance des plateformes de compostage**, déjà assurée localement par le SMRA68, **a dû s'étendre à d'autres installations**. Des visites ont été organisées sur les nouvelles unités concernées : Anna Compost à Kingersheim (68), Terragri à Anglemont (88) et La Haie Rouse à Ménarmont (88), en 2021.



Visite du site de Terragri à Anglemont (88)

En parallèle, **les audits des sites haut-rhinois**, maintenus afin de s'assurer du respect du principe de traçabilité, bien que l'Agence de l'eau ne les exige plus, ont repris au printemps 2021 (reportés en 2020 du fait de la crise sanitaire). 2 campagnes ont donc été réalisées : une première campagne en avril, comptant pour 2020, sur le Biosite des Acacias, Alsace Compost et les plateformes d'Agrivalor Bergheim et Eguisheim, et une seconde réalisée en fin d'année, le Biosite ayant été remplacé par Anna Compost.

■ Conseiller les Maîtres d'Ouvrage, chaque fois que nécessaire

Les **réunions de bilan agronomique** constituent un moment privilégié, non seulement pour dresser un bilan de la filière, mais aussi pour informer et conseiller producteurs et agriculteurs-utilisateurs. Le but étant de privilégier des pratiques d'épandage de qualité et respectueuses de la réglementation, préservant les intérêts de l'agriculture mais aussi de l'environnement. Elles se tiennent en moyenne tous les 2 à 3 ans sur les stations, plus fréquemment sur certaines, et, en particulier, si les évolutions sur la filière ou les événements le justifient. En 2021, seules 4 réunions se sont tenues, compte tenu des conditions sanitaires du premier semestre.

Le SMRA68 peut également être appelé à **épauler les producteurs dans le cadre des marchés** qui les lient à leurs prestataires pour le suivi, le traitement et l'épandage des boues. La relecture de cahiers des charges pour le suivi agronomique ou le compostage des boues est ainsi possible, comme ce fut le cas en 2021 pour la commune d'Ensisheim.

Par ailleurs, les démarches engagées en 2020 concernant l'optimisation des filières se sont poursuivies en 2021. Dans ce contexte, à l'image de ce qui avait été fait pour les 27 ouvrages gérés par la CC Sud Alsace Lague (CCSAL) en 2020, le SMRA68 a participé activement à la réflexion menée par Saint Louis Agglomération Terres d'avenir (SLA) sur le devenir de ses filières. En effet, suite au transfert de la compétence assainissement relevant de la mise en application de la loi NOTRe, SLA s'est vue confier la responsabilité de 7 ouvrages de type filtres plantés de roseaux (FPR), en plus des 2 stations à boues activées déjà gérées. Mis en eau en 2005, pour les plus anciens, en 2014 pour les plus récents, seuls 3 de ces ouvrages disposent pour l'heure d'un plan d'épandage, établi lors de premiers curages (2014 à 2018). **Une rationalisation** de l'ensemble apparaît d'autant plus judicieuse que **les filières de traitement** en place sont multiples : séchage solaire, compostage, traitement par FPR. Ainsi, sans condamner les autres filières d'épandages en place, le compostage en mélange des boues activées, d'un côté, et des boues des ouvrages extensifs, de l'autre, et la mutualisation des plans d'épandages existants (voire leur extension), pour la valorisation des 2 types de composts obtenus, sembleraient pertinents. Cette réflexion a donné lieu à plusieurs discussions et réunions avec le producteur et l'administration et devrait aboutir au dépôt d'un dossier d'autorisation spécifique d'ici fin 2022.



Surveillance de la hauteur de boues dans les lits plantés de roseaux lors des visites conjointes SATESE/SMRA68

De plus, le SMRA68 s'attache depuis 4 ans à épauler les maîtres d'ouvrage des **installations de traitement des eaux par lagunage et lits plantés de roseaux**. En effet, un certain nombre d'ouvrages, principalement localisés dans le Sundgau, atteignent les dix années de fonctionnement. Il convient d'évaluer, de manière pragmatique, la nécessité de les curer, ou pas. **Le SMRA68 travaille ainsi en concertation avec le SATESE du Haut-Rhin** sur cette thématique. En 2021, 16 visites ont été réalisées. Un tableau synthétique des ouvrages visités depuis 2017 est tenu à jour et permet de visualiser rapidement la situation de chacun d'entre eux. Ces diagnostics sont transmis, une fois par an, à la police de l'eau pour validation puis à l'Agence de l'eau.

Le SMRA68 regrette cependant l'effet contreproductif du contexte sanitaire lié à la Covid-19 sur la dynamique de curage que les collectivités avaient engagée, suite à ces visites.

Par ailleurs, la Communauté de Communes Sundgau a engagé des travaux de réhabilitation sur la rhizosphère d'Heiwiller, avec, notamment, le curage des ouvrages pour rétablir un fonctionnement normal de la station, colmatée lors des coulées de boues de 2018. Les sédiments à curer (très minéraux, de type limons) ne s'apparentant pas à des boues d'épuration. Sans intérêt agronomique, ils ne pouvaient pas être valorisés bruts en agriculture, d'autant plus en période Covid-19. Ils ont donc été utilisés pour la constitution d'un merlon végétalisé dans l'enceinte de la station. Celui-ci aura pour finalité de dévier et limiter l'impact d'éventuelles nouvelles coulées de boues. Le SMRA68 a proposé l'exutoire et accompagné le maître d'ouvrage dans ses démarches, notamment auprès de la DDT, pour valider les modalités pratiques de l'opération.



Visite du chantier de curage de la lagune de Rumersheim le haut.

De même, la Communauté de Communes du Pays Rhin Brisach (CCPRB) s'est vue dans l'obligation de curer sa lagune de Rumersheim-le-Haut, malgré les surcoûts induits par la crise sanitaire. En effet, les boues ne pouvaient être valorisées directement en agriculture dans le contexte sanitaire actuel, compte tenu des exigences d'hygiénisation en vigueur. De fait, de manière exceptionnelle, celles-ci ont dû être compostées avant épandage. Le SMRA68 a été sollicité pour valider la procédure et les choix opérés. Une visite du chantier a également été réalisée le 17/11/2021.

Au-delà des exploitants d'ouvrages extensifs, d'autres maîtres d'ouvrage ont été privés, de la même façon, d'épandage direct de leurs boues brutes en raison de la pandémie : cas des stations d'Ostheim et Guémar. **Un accompagnement particulier** a alors été mis en place, dès avril 2020, **afin de trouver des filières de substitution appropriées**. Accompagnement, aussi bien technique qu'administratif, qui s'est poursuivi en 2021, face au maintien des exigences en la matière. Dans un second temps, il a été nécessaire d'expliquer et d'assurer le suivi des modalités de surveillance spécifiques exigées réglementairement pour les produits dits hygiénisés (boues chaulées et composts). Nouveauté en 2021 : le même type d'encadrement a dû être mis en place pour les 3 filières haut-rhinoises de séchage solaire. En effet, les boues séchées ont été autorisées à reprendre les épandages par l'arrêté modificatif du 20 avril 2021 (cf. partie Veille, ci-après).

Le SMRA68 a également accompagné la CCPRB pour un autre de ses ouvrages en 2021 : la micro-station d'Hirtzfelden (semi collectif). En effet, tous les ouvrages étaient en charge, y compris le regard de départ vers les drains, laissant craindre un colmatage général du système d'infiltration. La collectivité a sollicité le SMRA68, afin d'étudier la possibilité de pomper et d'orienter les boues sur les lits plantés de roseaux de Munchhouse, un ouvrage également sous la responsabilité de la communauté de communes. Une rencontre sur site a eu lieu le 20/10/2021. Il a été proposé de consacrer 1 des 6 lits plantés de Munchhouse au traitement des boues d'Hirtzfelden.

Le SMRA68 **accompagne** également les producteurs et leurs prestataires **dans la gestion des non conformités**, afin de sécuriser la filière agricole.

Début 2021, le SMRA68 a suivi, jusqu'à l'exutoire, la gestion des lots isolés de boues de l'usine textile Velcorex, contaminées en cuivre, d'une part, et de compost de Sausheim, non conforme en Fluoranthène, d'autre part. Des suivis spécifiques ont été proposés et mis en œuvre pour limiter le risque de récurrence.

Par ailleurs, lors d'un prélèvement de contrôle d'un compost normé, une teneur non-conforme en Zinc a été détectée pour le lot. Malgré l'objection de l'Organisme Indépendant, le Responsable de la Mise sur le Marché a fait le choix de ne pas déclasser ce lot (sa surveillance propre étant conforme). Cette situation met clairement en exergue les limites du rôle de l'OI.

Plus classiquement, dans le cadre de la surveillance renforcée du cuivre sur les ouvrages du vignoble, le SMRA68 travaille en étroite collaboration avec le prestataire en charge du compostage de ces boues. En 2021, l'objectif était, dans un premier temps, d'évaluer les quantités de boues qui seraient potentiellement non conformes aux seuils plus sévères annoncés dans le projet de « socle commun ». Dans un second temps, le SMRA68 cherche à impliquer les maîtres d'ouvrage dans la mise en place d'actions préventives permettant de limiter les arrivées de cuivre à la station et d'actions correctives pour gérer sereinement les lots non-conformes. Une des pistes est la création d'un groupe de travail spécifique à la problématique Cuivre, avec les différentes parties prenantes.

■ La concertation départementale : une nécessité absolue

L'OI est amené à **travailler de concert avec les différents services préfectoraux** (DDT, DREAL, DDETSPP, ... etc.), pour tenir compte de l'évolution technique des dossiers et des exigences réglementaires notamment. Une réunion MISEN Epandage spécifique s'est tenue en visioconférence le 22 mars 21.

En avril 2021, le SMRA68 a également été amené à épauler les services préfectoraux dans la gestion de la crise Covid-19. Ainsi, comme en 2020, il a fallu étudier les modalités pratiques de la mise en œuvre locale des nouvelles exigences de l'arrêté modificatif du 20/04/2021, concernant l'épandage des boues séchées. Ce travail a abouti à la rédaction d'une note conjointe à ce sujet (cf. partie Veille, ci-après).

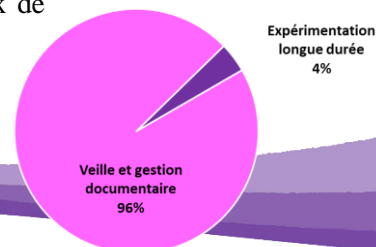
Sur sollicitations successives de la DREAL, puis de la DDT, le SMRA68 a examiné, par deux fois, le projet de méthanisation agricole Kaligaz, à Munchhouse. Un avis a été remis en mai 2021, puis en juillet 2021, alertant les services de l'Etat sur plusieurs points de vigilance : superposition du parcellaire avec des plans d'épandage de stations d'épuration, modalités différenciées de gestion des 2 types de digestats, compte tenu de la nature des sols du secteur, et préservation des zones de périmètre de protection de captage d'eau potable, notamment.

Le SMRA68 a également été sollicité au 4^{ème} trimestre pour examiner les superpositions d'épandage potentielles entre le méthaniseur Kohlhutte et les plans d'épandage des stations avoisinantes : superpositions inexistantes au regard des parcellaires déposés. En effet, si réglementairement la superposition est possible, elle induit un allongement de la fréquence de retour sur les parcelles, dans le cadre de la gestion raisonnée de la fertilisation. Elle impacte donc directement la surface nécessaire à la pérennité des filières concernées.

La concertation et la collaboration avec les différents acteurs ont également été au cœur des différents dossiers cités plus haut. Qu'il s'agisse de rationalisation de filières, de curages en urgence ou dans des conditions particulières ou d'adaptation des filières dans un contexte sanitaire sensible, le dialogue permanent, instauré depuis de nombreuses années maintenant, entre le SMRA68, les producteurs, leurs prestataires et l'administration, est la clé pour faire du retour au sol des boues et autres produits résiduels dans le Haut-Rhin une filière pragmatique, réaliste, dans le respect de la réglementation.

Rechercher des références et assurer une veille... aux plans technique et réglementaire

- Assurer la veille technique et réglementaire constitue un outil efficace pour acquérir des connaissances et anticiper les conséquences des évolutions en termes d'exigences réglementaires
- Acquérir des références, dans le cadre de dispositifs expérimentaux de longue durée notamment, permet d'acquérir des connaissances indispensables pour décider et répondre aux interrogations légitimes de tout un chacun.



Comme en 2020, très peu de temps a été consacré en 2021 au suivi du site expérimental PRO'SPECTIVE de Colmar, en dehors de quelques réunions techniques. Les travaux de terrain ont été perturbés à nouveau par la crise sanitaire liée à la Covid-19. Ainsi, après une année blanche, les épandages de produits résiduels, initialement programmés à l'été 2020 puis ajournés, n'ont à nouveau pas pu avoir lieu comme prévu et ont dû être décalés à janvier 2022.

Rappelons que l'objectif principal de ce site est de démontrer l'intérêt agronomique et la complémentarité de différents produits résiduels, tout en évaluant les impacts de leurs apports répétés, sur sol basique, vis-à-vis des différents compartiments de l'environnement (eau, air, sol et cultures - maïs, blé, betterave, orge). Ce site constitue également un support pour des projets de recherche nationaux visant, par exemple, à étudier l'impact des épandages au regard de molécules émergentes, telles que les molécules médicamenteuses ou les perfluorés.

■ Gérer la crise liée à la Covid-19

Le 30 avril 2020 était publié un arrêté de prescriptions interdisant, par principe de précaution, tous les épandages de boues urbaines qui n'avaient pas fait l'objet d'une hygiénisation préalable, par chaulage ou par compostage, entre autres. Le 20 avril 2021, cet arrêté a été modifié par un nouveau texte, ouvrant les possibilités d'épandage à des boues traitées par des procédés considérés, non pas comme hygiénisants en tant que tels, mais comme suffisamment efficaces pour limiter les risques de propagation du virus. Ainsi, les boues séchées par séchage solaire peuvent à nouveau être valorisées en agriculture, sous conditions (abattement

suffisant des Coliphages somatiques entre l'entrée et la sortie de la serre et taux de matière sèche de 80 % au minimum).

Comme en 2020, le SMRA68 s'est attaché à vérifier la faisabilité des nouvelles modalités proposées et a rédigé une note technique précisant comment mettre en œuvre ces nouvelles exigences sur le territoire départemental. Validée par la DDT/MISEN, cette note a été diffusée le 24 juin 2021 et s'est ajoutée aux 2 éditées en 2020. Il a également proposé aux maîtres d'ouvrages des stations concernées par ce mode de traitement de réaliser, pour leur compte, les premières analyses de contrôle, afin de confirmer le retour à la normale pour ces filières. Enfin, le respect effectif de ces prescriptions réglementaires a été vérifié et validé dans le cadre des expertises des prévisionnels d'épandage et des bilans agronomiques, aussi bien en termes de résultats que de moyens, au même titre que pour les boues chaulées ou le compost.



Prélèvements pour analyses des coliphages somatiques

■ Anticiper et suivre les conséquences des évolutions réglementaires

A l'image de la fin de l'année 2020, 2021 a été riche en travaux au niveau réglementaire.

Une panoplie de nouveaux textes était, en effet, attendue pour mise en application dès 2021 : décret dit « socle commun », arrêté « ICPE », décret et arrêté « compostage », arrêtés « méthanisation », arrêté « Plan d'Action Nitrates », pour ne citer que les plus importants.

Le SMRA68 a donc décidé d'accentuer le temps consacré à l'examen de ces différents projets de textes, dans le but d'**identifier les évolutions majeures et d'évaluer leurs éventuelles conséquences sur la filière au niveau départemental**.

Il a donc décliné un plan d'actions, en 2 phases :

- la 1^{ère} consistant à examiner les projets de textes et à alerter sur les points de blocage, en amont de leur parution officielle,
- la seconde consiste à accompagner, au mieux, les maîtres d'ouvrages dans leur mise en œuvre.

Action prioritaire de ce plan : **faire jouer les réseaux** au-delà du Grand Est pour être avertis des textes à paraître et **répondre à toutes les consultations lancées** par les ministères concernés.

Très concrètement, suite à la parution le 15 septembre 2020 de l'arrêté modificatif de l'arrêté du 08/01/1998, le SMRA68 s'est attaché, dans le cadre de ses avis sur bilan agronomique ou prévisionnel remis aux producteurs et à leurs prestataires, à faire évoluer les pratiques dans les domaines de la surveillance analytique ou des transferts de données, notamment. L'accompagnement des maîtres d'ouvrage souhaitant rationaliser leur filière de compostage par mélange de boues de leurs différents ouvrages a également été actualisé en conséquence, en 2021.

Par ailleurs, un nouvel avis a été rendu sur la seconde version du décret « compostage », la principale remarque portant sur le ratio de mélange boues/co-composants ayant été prises en compte. La version finale du texte est parue le 14 septembre 2021.

De même, 3 versions successives du texte sur les matières issues d'ICPE ont été examinées et commentées, en 2021. La version finale n'est pas publiée à ce jour.

Concernant le « socle commun », le SMRA68 a également eu l'occasion de donner un premier point de vue, en janvier 2021, dans le cadre de la consultation des parties prenantes confiée par le Ministère à RITTMO. Puis un avis écrit a été remis aux ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, alertant sur les impasses auxquelles menaient le projet de texte. Ces alertes ont, en parallèle, été relayées par les parlementaires haut-rhinois sollicités par le Président du SMRA68 pour obtenir davantage de progressivité et de délais dans la mise en œuvre. Il en a été tenu compte, puisque la seconde version des textes propose un renforcement progressif des seuils d'innocuité en 2023, puis 2027. Ensuite, un nouvel avis a été émis sur la seconde version des textes, déclinée en projets de décrets et d'arrêtés, relatifs aux paramètres d'innocuité et flux afin d'alerter sur un des principaux points de blocage restant concernant le Cadmium. Les seuils ont été sévérés pour les critères préexistants et le suivi de nouveaux paramètres doit être progressivement engagé. Ces textes ne sont toujours pas publiés, un an après l'échéance prévue dans la Loi AGECE. Une nouvelle version est attendue, de nombreuses incohérences persistant.

En parallèle, un premier état des lieux haut-rhinois a été effectué début 2021, sur la base des données analytiques 2020 et au regard de la première version fournie. Le SMRA68 a refait ce même travail à partir des données des bilans 2021 (voire des 5 dernières années) par rapport aux secondes versions proposées. Pour disposer d'éléments de comparaison concernant les paramètres prospectifs, le SMRA68 a préconisé aux

maîtres d'ouvrage de faire des analyses spécifiques, dans le cadre de leur surveillance annuelle. De son côté, le SMRA68 a pris en charge une série de prélèvements sur différentes matrices (boues, composts, cendres, digestats). Cette campagne sera renouvelée afin d'évaluer la variabilité de certains paramètres problématiques dans le temps. Si les premiers résultats ne mettent pas en évidence de non-conformité sur le Chrome hexavalent pour les boues de station d'épuration, ce n'est pas le cas de toutes les autres matrices. Par ailleurs, des teneurs inattendues en Dioxines/Furanes ont été détectées dans certaines boues urbaines.

Enfin, des groupes de travaux ont été annoncés par les Ministères pour préparer les textes prévus pour compléter le « socle commun » à partir de 2024 (traçabilité, efficacité agronomique, tests sentinelles). Le SMRA68 s'est d'ores et déjà positionné pour y participer dès leur lancement.

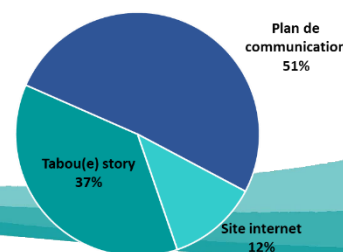
A noter que ces reports, sans échéances annoncées, ne sont pas faciles à intégrer dans le conseil au quotidien et l'absence de visibilité anéantit tout projet d'investissement des maîtres d'ouvrage.

Communiquer, sensibiliser, informer

... tous les publics sur le recyclage agricole des produits résiduels.

- Favoriser une meilleure compréhension de la gestion de l'eau au quotidien, de son traitement en station d'épuration jusqu'au recyclage agricole des boues, et, par extension, des autres produits résiduels,
- Assurer la transparence de la filière pour tous,
- Maintenir la concertation entre les différents acteurs départementaux,
- Transmettre les connaissances et le savoir faire.

Tels sont les axes prioritaires d'actions auxquels le SMRA68 s'attache.



Malgré l'impossibilité d'organiser des manifestations sur le terrain avec du public, depuis avril 2020, en raison de la pandémie Covid-19, le SMRA68 s'est attaché à poursuivre l'animation de la campagne départementale d'information « **Tabou(e) story** » par la réalisation de supports, notamment. Il en assure le secrétariat et l'animation, depuis 1997, en collaboration avec l'ensemble des acteurs haut-rhinois du recyclage agricole. Généralement, 4 réunions du comité de rédaction se tiennent par an et, idéalement, l'édition de 2 à 3 supports par an.

Déjà malmenée depuis 2019, pour des raisons de disponibilités de l'équipe, la campagne pâtit depuis 2020 de conditions de travail difficiles en période de pandémie (confinements et autres restrictions de présence). Dans ce contexte, comme en 2020, seules 2 réunions du comité de rédaction ont eu lieu en 2021, les 15 juin et 24 septembre 2021.

Le travail mené pour permettre la dématérialisation des supports de Tabou(e) story a lui, en revanche, pu aboutir, avec l'envoi en mai du **Magazine 21 – spécial cendres de chaufferies biomasse**, mis en forme par nos soins et transmis par mail à une liste de destinataires spécifiques (en lien avec la thématique), avec l'appui d'un prestataire spécialisé.



En parallèle, le comité a travaillé à la rédaction d'une fiche **Zoom sur... les épandages de produits résiduels dans le Haut-Rhin**. Elle propose un tour d'horizon des produits valorisés localement (hors composts de déchets verts et FFOM), en quelques chiffres clés pluriannuels (quantités produites, typologie, intérêt agronomique, surfaces mobilisées, qualité des matières épandues).

Le document a été mis en ligne sur le site internet du SMRA68, en janvier 2022.

Le **site internet « www.smra68.net »** est utilisé pour diffuser auprès des acteurs locaux des informations réglementaires ou plus techniques, relatives à la filière ou des retours d'expériences. Toutes les publications de la campagne Tabou(e) story y sont accessibles.

Le site a été régulièrement mis à jour en 2021 pour informer des évolutions réglementaires, notamment par rapport à la Covid-19, concernant aussi bien la filière que les conditions de travail des agents du SMRA68, afin que ceux-ci restent joignables durant les confinement et période de télétravail renforcé. Toutefois, les

évolutions réglementaires étant nombreuses, pour certaines encore en projet et avec des échéanciers incertains, le SMRA68 s'est attaché à présenter une veille assez exhaustive en page d'accueil du site mais la partie réglementaire en tant que telle ne sera actualisée que lorsque les textes seront publiés.

A noter, toutefois, que le SMRA68 s'est lancé, en 2021, dans un chantier d'envergure en termes de communication : la définition et la mise en place d'un **Plan de Communication** spécifique.

Après une formation généraliste suivie par un agent en 2018, l'ensemble de l'équipe du SMRA68 a bénéficié, en 2021, d'une formation sur mesure, assurée par un professionnel (4 sessions d'1 journée). À la suite de cette formation, un premier travail de diagnostic a été entamé (positionnement, analyse de l'environnement, parties prenantes...). Ce diagnostic sera poursuivi en 2022, en étroite collaboration avec les élus du SMRA68. L'une des pistes d'évolution d'ores et déjà envisagée consiste à créer un site internet dédié pour la campagne « Tabou(e) story », et d'actualiser, en termes de technologie, de forme et de contenu, le site actuel du SMRA68. Ceci pour en faire un véritable outil de communication sur le rôle et les activités du Syndicat.

Contribuer activement à l'animation du réseau des OI Grand Est

...en appui de l'OI de la Chambre Régionale d'Agriculture du Grand Est

- Favoriser les échanges et la concertation entre les différents OI,
- Harmoniser les règles d'expertise et les outils de travail entre Organismes Indépendants, notamment pour permettre la transmission de données harmonisées à l'échelle régionale,
- Connaître les flux de produits résiduels interdépartementaux, voire nationaux.

Tels sont les objectifs du réseau des OI en Grand Est.

Classiquement les OI se rencontrent une fois par trimestre, pour échanger sur des thématiques techniques et des retours d'expériences. Malgré les conditions sanitaires, des réunions régulières ont eu lieu en 2021, les 14 janvier, 13 avril, 25 mai, 21 juin et 30 septembre, toutes en visioconférence, à l'exception de la dernière. Ces échanges sont l'occasion de travailler à l'harmonisation des méthodes de travail et de mettre en commun les veilles technique et réglementaire.

Au-delà de ces réunions, dans le cadre du réseau de collaboration que souhaitent consolider les OI du Grand Est, afin de pouvoir répondre concrètement aux attentes nouvelles des acteurs de la Région, d'autres réunions ont été programmées afin de répondre aux actualités et besoins du moment.

- **L'examen des textes et projets de textes réglementaires** (voir la partie Veille, ci-dessus).

Le SMRA68 a ainsi mis un point d'honneur à :

- transmettre aux collègues, dès que possible, les nouveaux textes soumis à consultation,
- échanger avec les collègues sur les impacts et la mise en application de la réglementation dans les territoires,
- mettre à disposition les avis rédigés en propre (« socle commun », ICPE, compostage...),
- participer à la rédaction d'avis communs, en réponse à un certain nombre de consultations publiques (décret compostage des boues, révision de l'arrêté du 30/04/20...),
- intégrer des remarques complémentaires dans ses propres avis (« socle commun », arrêté ICPE...).

Ceci fit l'objet de points et échanges de mails réguliers, essentiellement de février à juillet 2021.

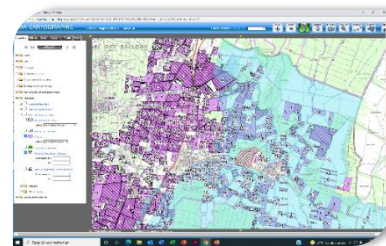
- **L'utilisation et la valorisation du fichier commun établi conjointement par l'OI de Meurthe et Moselle et le SMRA68.**

Ce fichier a pour vocation première de réaliser des synthèses utiles aux acteurs institutionnels régionaux (ADEME et Région, dans le cadre de l'observatoire de la biomasse et du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets). Les données enregistrées concernent aussi bien les évacuations de boues, des ouvrages d'assainissement collectifs ou des ICPE, que les entrées/sorties des plateformes de compostage et épandages. Le SMRA68 s'attache à le renseigner de manière exhaustive et à proposer des pistes d'amélioration pour faciliter son exploitation.

■ L'accompagnement des OI du Grand Est dans l'utilisation du progiciel ERA et l'animation de réunions utilisateurs

Après le déploiement du logiciel auprès des collègues du Grand Est et la formation qui a suivi, les échanges ont été nombreux à l'issue des premières utilisations.

En effet, le logiciel ERA est devenu l'outil de référence des OI du Grand Est pour le suivi informatisé des épandages de PRO en agriculture. Il a été développé par IGTOOLS, à l'initiative et sur la base de l'expertise du SMRA68, qui l'utilise au quotidien depuis 2018. Mais son emploi nécessite l'acquisition de nouvelles compétences par les utilisateurs et, au-delà de la formation initiale dispensée à tous, des besoins d'assistance et de formation continue se sont rapidement fait sentir. Par ailleurs, pour rendre l'outil opérationnel et efficace, il a été nécessaire de mettre en place de nouvelles modalités d'acquisition des données, au format dématérialisé, auprès de tous les acteurs de la filière (données cartographiques, analyses de terre, de PRO, études, programmes prévisionnels d'épandage et bilans). Ce processus, long et laborieux, a nécessité la mobilisation de tous les utilisateurs d'ERA du Grand Est et un partage de connaissance important.



Module cartographique du logiciel ERA

C'est pourquoi, en 2021, les OI du Grand Est ont décidé de **créer un groupe de travail spécifique à ERA**, qui regroupe tous les utilisateurs du logiciel. Le groupe se réunit pour échanger 1 à 2 fois par mois, en visioconférence, (14 réunions du groupe et points techniques en 2021). Il est **coordonné par un référent technique de l'OI CRAGE et du SMRA68**. Ses objectifs sont de :

- créer et d'entretenir une synergie entre les utilisateurs,
- solutionner les problèmes d'utilisation courants,
- établir des modalités d'utilisation et de gestion homogènes entre OI,
- former en continu les utilisateurs réguliers et d'en former de nouveaux,
- préparer des évolutions du logiciel cohérentes pour tous.

Les premiers mois d'utilisation du logiciel ont mis en évidence des lacunes dans la disponibilité des données sur certains territoires. En l'absence de données numériques complètes et exhaustives, l'utilisation d'ERA ne peut se faire de façon optimisée. Les données minimales nécessaires (données cartographiques, données analytiques, etc.) ont été listées et leurs sources identifiées. Des demandes ont ensuite été adressées aux intéressés, par chaque OI, notamment *via* un courrier type adressé aux prestataires privés, pour obtenir les données des épandages aux formats Sandre et Edilabo et à échéances définies.

Au second semestre 2021 enfin, le groupe s'est attaché à travailler sur des évolutions possibles du logiciel. Pour cela, un cahier des charges a été établi par le groupe et présenté à IGTOOLS en décembre 2021. Les principaux développements ont été commandés par le SMRA68 et sont en cours de réalisation.

■ La participation aux réunions avec les partenaires régionaux, pour l'avenir des OI Grand Est.

Le SMRA68 épaula, depuis 2018, **l'OI de la CRAGE** pour aboutir à la consolidation du réseau des OI en Grand Est et à sa formalisation par un arrêté cadre régional.

Les travaux avaient repris sous l'égide du SGARE début 2020, à l'occasion d'une réunion qui présentait un état des lieux et des enjeux. L'ensemble des partenaires s'accordait alors sur l'utilité des Organismes Indépendants pour les territoires mais demandait une harmonisation des compétences et des méthodes de travail. Le frein majeur reste financier. Il n'y a pas eu davantage d'avancées en 2020, si ce n'est le transfert du dossier du SGARE à la DREAL, en lien avec la DRAAF.

Des démarches ont été réenclenchées en 2021, notamment *via* plusieurs réunions avec l'AERM, qui, au-delà de définir le projet des OI pour la période 2022-2024, ont permis de mieux cerner les besoins et attentes de l'Agence vis-à-vis des OI et les réassurer de sa confiance et de son appui.

Le SMRA68 travaille activement sur le sujet aux côtés de l'OI Grand Est et **a à cœur de faire reconnaître sa spécificité en tant que seule structure autonome extérieure au réseau des chambres d'agriculture**. Il reste également vigilant à ne pas être oublié dans les discussions et à ne pas être exclu de l'organisation finale en cours de construction. Il veillera enfin à ce que les missions de l'OI ne soient pas « nivelées » vers le bas, dans la volonté d'établir un socle de base minimum. Les missions que sont la veille, l'expérimentation et la communication, assurées par le SMRA68 depuis plus de vingt ans, sont en effet jugées indispensables par le Président et les élus du Comité Syndical. Ces activités supports nourrissent l'expertise de l'OI et sont utiles au conseil technique. La communication est le levier indispensable à une meilleure acceptation sociale.